

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2026, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant sur le lot 6 472 592, 18 chemin de la Tanière.
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un stationnement commercial à 1,4m de la ligne avant de lot, soit 4,6m plus près que la norme de 6m requise sur le lot 4 380 408, rue Principale.
3. Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds, soit 2 pieds de plus haut que la hauteur maximale de 4 pieds autorisés en cour avant pour sur le lot 6 480 507, 98 rue des Érables.
4. Demande de dérogation mineure visant à régulariser la situation du lot enclavé portant le numéro 4 567 309 dans le but d'agrandir le lot 4 388 989 via une partie de celui-ci, résultant en la création d'un nouveau lot enclavé (lot projeté 2), lequel se verra être attribué un nouveau numéro de lot ultérieurement.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande en communiquant avec la directrice du service d'urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 5 octobre 2026.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 septembre 2026



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier